

COMMUNE DE ROMAGNE

Compte rendu de la séance du lundi 02 janvier 2023

Secrétaire de la séance: Aurore HENONIN

Été présents : Daniel GAUD, Patrice CARBONNIER, Noëlle LESCURE, Laurent MANON, Christophe DUPE, Delphine GAILLARD, Aurore HENONIN, Thierry MERLE, Jacques MOULINE,

Été absents ou excusés : Mylène MENANT SAISON, Delphine PEPIN

Rappel de l'ordre du jour :

approbation du compte rendu du conseil du 7 novembre 2022

organisation des vœux du Maire

organisation du repas des aînés

prime des agents

délibération : prix du repas des aînés pour les accompagnants

divers

ORGANISATION DES VOEUX DU MAIRE :

- chaque conseiller préparera un apéritif à manger,
- installation de la salle vendredi 6 janvier à 17h30

ORGANISATION DU REPAS DES AINES :

- installation de la salle dimanche 8 janvier à 10h00
- accueil des invités à partir de 11h30

PRIME DES AGENTS :

Monsieur le Maire et le conseil municipal décide de donner la somme de 250 euros aux 4 agents de la collectivité.

CONTRAT MONSIEUR SAMBARREY LIONEL :

Un entretien avec cet agent est organisé le 9 janvier.
La poursuite de son contrat sera décidée en suivant.

DIVERS :

- * Le voisin de Monsieur Carbonnier vide sa piscine dans le parking.
- * Il faudrait faire faire des plaques en acier pour nommer le lavoir de Chauvelet pour éviter les racines que les racines ne s'étendent.
- * Monsieur Carbonnier a rendez-vous avec Monsieur Le Houarner et la commission des routes pour énoncer les travaux envisagés sur Romagne ; de l'enrobé sera demandé plutôt que du bi-couche.

DELIBERATION :

PRIX DU REPAS DES AINES POUR LES ACCOMPAGNANTS

La mairie offre "le repas des aînés" aux personnes de 65 ans et plus.
Pour les accompagnants plus jeunes et autres personnes qui souhaiteraient venir, Monsieur le maire propose de faire payer le repas 20 € (prix que facture le prestataire).

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Fin de la réunion à 21h00.